

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, ayant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAZIPE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Mai 1879.

Chronique générale.

Les nouvelles des départements sont loin d'être rassurantes. La persistance du mauvais temps donne de grandes inquiétudes pour les récoltes.

D'autre part, même dans les cercles libéraux, on n'envisage pas sans troubles les débats qui s'ouvriront très-prochainement sur les lois Ferry. On craint que le gouvernement n'aille à sa perte.

Le voyage du Président de la République dans le Jura paraît indéfiniment ajourné. La situation est trop grave pour que M. Jules Grévy quitte l'Elysée en ce moment.

M. Le Royer, arrivé de Lyon, a eu dès son retour une longue entrevue avec M. Lepère au ministère de l'intérieur. La crise industrielle qui se manifeste en ce moment dans la vallée du Rhône paraît ne rien présager de bon. Aussi M. Lepère a-t-il été invité par son collègue à télégraphier au préfet du Rhône des instructions conformes à la situation.

Il se confirme de nouveau, et cette fois dans les hautes régions, que nos représentants à l'étranger ont des raisons graves de se montrer inquiets de ce qui se passe dans notre pays, et qu'ils ont fait part à notre gouvernement des impressions qu'ils ont pu constater autour d'eux.

On paraît, en effet, s'intéresser beaucoup, à l'étranger, à tout ce qui se passe parmi nous, ce qui faisait dire dernièrement à l'un de nos diplomates que l'Europe avait « un télescope braqué sur la France. »

Le ministre des finances déposera, à la rentrée, un projet de loi tendant à décharger définitivement les amnisties des frais de justice qui restaient à leur charge, et dont le gouvernement les avait exonérés provisoirement.

Cette mesure privera le Trésor d'une recette considérable, le nombre des procès s'élevant à plus de 12,000.

LES FAUSSES NOUVELLES.

Les bruits de dissolution de la Chambre et même de démission de M. Grévy sont assurément sans fondement, au moins quant à présent, et les conservateurs ne peuvent, en ce moment, désirer ni cette dissolution, ni cette démission.

La démission de M. Grévy donnerait certainement le trône présidentiel à M. Gambetta, et ce nouvel autocrate républicain élevé sur le pavois du Congrès ne rendrait assurément pas la République plus prospère à l'intérieur et plus respectée à l'étranger.

D'autre part, la dissolution arriverait beaucoup trop tôt, car elle ne trouverait pas les électeurs suffisamment et assez généralement désillusionnés pour changer la majorité législative.

Dans tous les cas, il ne paraît guère probable que la dissolution puisse être en ce moment demandée au Sénat par M. Grévy.

Il faudrait un conflit très-sérieux entre les deux Chambres ; il faudrait, de la part de la Chambre, l'intention de provoquer la démission de M. Grévy pour que la dissolution devint nécessaire et possible.

Il faut sans cesse, en République, beaucoup plus que sous toute autre forme de gouvernement, s'attendre à des événements imprévus, aux plus extraordinaires revirements de l'opinion publique. Mais nous regardons, quant à présent, comme peu fondées toutes les suppositions qui sont faites sur un changement d'Empereur de la République, sur un nouvel appel général aux électeurs.

Nous savons bien que ce n'est pas seulement au Sénat que l'on a désiré la dissolution ; il est certain que c'est dans le sanctuaire même des coalisés les plus intimes de la Chambre des députés que l'opportunité de cette dissolution a déjà plus d'une fois été examinée.

Certains personnages très-influents avaient pensé qu'en votant au préalable le rétablissement du scrutin de liste, il serait possible de diminuer dans de nouvelles élections le nombre des députés de l'extrême gauche et de l'extrême droite.

On disait de plus qu'il fallait se hâter de faire cette transformation, parce qu'il était à craindre que les fautes commises par le pouvoir exécutif, par les Chambres ou par les électeurs, eussent pour résultat un revirement complet dans l'exercice du suffrage universel.

La dissolution ne serait guère possible que par cette considération et par l'initiative secrètement prise par des membres très-influents de la Chambre, d'accord avec le Président de la République.

Un conflit entre la Chambre des députés et le Sénat ne suffirait pas pour motiver la dissolution, et il est, d'ailleurs, assez probable que le Sénat céderait presque toujours et continuerait d'accepter la haute suprématie de la Chambre des députés.

(Assemblée nationale.)

Nous lisons dans la France, journal républicain, doctrinaire fanatique des théories absolues de gouvernement scientifique et rationnel, les lignes suivantes, qui nous ont fort amusé :

« Le spectacle donné par l'élection d'Alexandre I^{er} ne manque pas de grandeur, et la sagesse dont les Bulgares ont fait preuve jusqu'ici, soit en votant une Constitution libérale, soit en élisant sans débats, malgré les intrigues nouées autour de l'Assemblée, leur premier prince souverain, fait bien augurer de l'avenir de ce petit peuple. »

C'est seulement à dater d'aujourd'hui que la Bulgarie entre réellement dans la grande famille européenne.

Nous n'avons pas encore vu un journal républicain qui ait protesté contre l'élection d'un PRINCE de Bulgarie ; pas un qui ait réclamé que ce petit Etat nouveau fut constitué en République. Au contraire, on nous vante la sagesse dont il fait preuve en élisant un prince souverain.

Il y a mieux. Notre ministre des affaires étrangères, M. Waddington, représentant d'une République, n'a pas même eu le pensée de proposer au Congrès de Berlin que l'on invitât les Bulgares à se donner une

constitution républicaine, formule suprême du progrès politique et social. C'était le cas, cependant, ou jamais, de démontrer aux conseils de l'Europe que le vrai bonheur des peuples, la vraie garantie de leur liberté est dans la République. Nous n'avons pas entendu dire que M. Waddington ait entrepris cette démonstration, et pour cause. Les journaux républicains les plus ardents, chez nous, ne l'ont pas blâmé de son silence, et voici même qu'ils applaudissent à la naissance de la petite monarchie bulgare.

Nous en concluons que, malgré leurs ardeurs républicaines, théories d'école ou apprentis de parti, il y a une certaine sagesse instinctive qui les oblige à reconnaître que la force et l'existence d'une nation résident essentiellement dans l'unité, dans la stabilité du commandement, réalisée par la monarchie. C'est pourquoi nous ne sommes pas républicains. — J. A.

(Union de l'Ouest.)

La Marseillaise pose la série de questions suivantes :

« Il a été beaucoup parlé, dans ces derniers jours, de divergences graves qui se seraient produites au sein du cabinet. »

« Les feuilles ministérielles se sont empressées de démentir ces bruits, absolument dénués de fondement, disaient-elles. »

« En dépit de ce démenti trop intéressé pour qu'on puisse y attacher quelque importance, nous pouvons affirmer que, sur plusieurs points, l'accord est loin d'être complet entre les ministres. »

« Cet accord existe, sans doute, sur la question du retour à Paris ; mais existe-t-il également sur la question Blanqui et sur les lois Ferry ? Nous avons de sérieuses raisons pour en douter. »

« En tout cas, nous posons aux feuilles officieuses les interrogations suivantes : »

« Est-il vrai que plusieurs membres du cabinet auraient, à diverses reprises, manifesté le regret que ces lois Ferry eussent été votées ? »

« Est-il vrai qu'un ministre ait longuement combattu tout projet de réprimer par les voies légales les violences épiscopales ? »

« Est-il vrai qu'un autre ministre ait résisté pendant quinze jours pour qu'Auguste Blanqui fût compris parmi les amnistifiés ? »

« Est-il vrai que ce même ministre n'ait pas caché à ses collègues qu'il se voyait, de la part du gouvernement, une faute grave de poursuivre auprès de la Chambre l'annulation de l'élection de Bordeaux ? »

« Nous nous attendons à des contradictions officieuses ; mais, comme nous sommes sûrs de nos renseignements, ces contradictions nous touchent peu. »

« Ajoutons, pour être complet, que, s'il faut en croire un organe centre gauche, la Presse, le gouvernement serait de plus en plus décidé à n'opérer dans son sein aucune modification avant la rentrée des Chambres, et résolu à tenter de défendre la ligne de conduite qu'il ferait connaître. Mais les amis du ministère eux-mêmes ne paraissent pas compter sur un succès de longue durée. »

« Le conseil des ministres examinera, dit-on, la question de savoir si l'annulation des délibérations des conseils généraux où des vœux qui ont été discutés à l'occasion des lois Ferry ne doit pas être demandée au conseil d'Etat. »

VIOLENCES REPUBLICAINES.

Les républicains en arrivent à créer de véritables catégories de suspects, surtout parmi les fonctionnaires. Nous extrayons d'une lettre d'un instituteur d'un département de l'Est ce passage significatif :

« La République ne nous a point épargnés. Le 14 courant, j'ai été mandé à l'Académie à X... pour répondre à deux accusations portées contre moi. Elles sont de la plus grande fausseté : 1° D'avoir des liaisons (sic) avec l'ancien maire et le curé ; 2° de faire activement avec eux de la politique réactionnaire (sic). Mon changement était demandé avec instance pour ces motifs. »

« J'ai répondu que je pouvais affirmer sur l'honneur que je n'avais d'autres rapports avec ces messieurs que ceux de la politesse. »

« Jeudi dernier, je suis retourné à l'Académie demander qui m'avait accusé. L'inspecteur me répondit qu'il n'est plus question d'accusation, mais que l'on me « suppose » pose des idées réactionnaires et cléricales » (sic), et en outre que l'on me croit en très-bonne intelligence avec des personnages » opposés à nos institutions. »

« Il m'a de plus fortement engagé à faire » une démarche auprès de M. le maire de X... pour lui faire des démonstrations républicaines ! »

« Il m'a dit que j'étais encore mis à l'épreuve jusqu'au mois d'août, et que j'étais donc maintenu jusque-là. »

« Dieu veuille nous aider et nous fortifier contre l'adversité ! »

Cette lettre est navrante, dans toute sa simplicité.

C'est tellement odieux que la plume se refuse à ajouter aucun commentaire.

M. FERRY PROTÈGE DES CLÉRICaux.

Un lecteur de la Civiltation adresse à ce journal cette très-intéressante lettre :

Paris, 27 avril 1879.

Monsieur le rédacteur.

Permettez-moi de vous rappeler un souvenir qui se rattache au siège de Paris et concerne les 17^e et 19^e bataillons de la garde nationale de Paris, composés des cléricaux les plus notables des quartiers de Saint-Thomas-d'Aquin et de Saint-Sulpice, qui toujours étaient appelés à l'Hôtel-de-Ville les jours où le gouvernement provisoire était menacé par l'émeute.

Nous nous souvenons d'avoir, au 31 octobre 1870, déposé l'Hôtel-de-Ville de trois ou quatre gouvernements provisoires qui s'y étaient installés.

Nous nous souvenons aussi que, le 20 janvier 1871, nous fâmes reçus à bras ouverts par M. Jules Ferry, lorsqu'au lendemain de Bazeval nous allâmes le retirer du danger qu'il courait de se voir étrangler par Florens et autres.

Nous le voyons encore se jeter entre les bras de notre brave commandant, M. de Crisenoy, l'embrasser avec effusion et, de sa forte voix, je l'entends encore, lui qui était plus blanc que cette feuille de papier, s'écrier :

« Braves soldats des 17^e et 19^e bataillons, c'est la deuxième fois que nous me sauvez la vie. — Merci ! merci ! »

« Et, pour nous récompenser de nos fatigues, il nous fit servir du thé. »

Ce n'est pas ce jour qu'il aurait inventé l'article 7 de son projet de loi.

Il avait été sauvé par le dévouement des anciens élèves des Frères, des Jésuites, des Dominicains et des cléricaux de toutes nuances, et il nous serrait les mains en pleurant, je n'ose pas dire de peur, mais de joie de se sentir en notre compagnie. Pauvre M. Ferry ! Je ne sais si ces temps malheureux reviendront ; mais, si jamais vous avez besoin de nos bras pour la défense du pays, croyez que, malgré vos péchés, nous serons accourus à notre poste pour défendre la pauvre France.

Faites de ce petit souvenir ce que vous voudrez, monsieur le rédacteur, et croyez à la profonde estime de votre dévoué serviteur.

Un ancien garde national du siège de Paris.

REUNION DES REPRESENTANTS DE CHAMBRES DE COMMERCE.

Jeu de dernière, à deux heures, au Grand-Hôtel, à Paris, dans la même salle où il y a un mois M. Estancelin avait réuni les représentants de l'agriculture de 65 départements, a eu lieu la réunion des principales Chambres de commerce de France; 60 chambres de commerce étaient représentées. Deux, celles de Nantes et du Havre, avaient envoyé des résolutions qui différaient peu de celles qui ont été adoptées par la réunion.

Trois cents personnes remplissaient la salle; un grand nombre de personnages considérables, sénateurs et députés, avaient par leur présence voulu donner une preuve de leur sollicitude pour nos intérêts commerciaux.

Général Robert, Cordier, de Rainneville, sénateurs, et du Douhet, Lanet, Waddington, députés, M. Estancelin et les principaux reporters de la presse française et étrangère.

M. Pouyer-Quertier, président de la Chambre de commerce de Rouen, a été acclamé président; le bureau était composé des présidents des Chambres de commerce de Lille, Amiens, Tarrare, Saint-Malo.

M. Pouyer-Quertier a prononcé un discours fréquemment interrompu par des applaudissements, dans lequel il a fait un tableau saisissant des désastres causés à notre industrie, à notre commerce, par les traités de 1860, et les conventions de 1866; il a rappelé les plaintes de l'agriculture qui s'est prononcée, comme l'industrie, contre le renouvellement des traités de commerce; il espère que les représentants des Chambres de commerce s'uniront aux vœux de l'agriculture et de l'industrie, et s'associeront à une proposition dans ce sens qui a été portée à M. le Président de la République.

Le président de la Chambre de commerce de Carcassonne prend la parole ensuite et se fait l'interprète des plaintes de l'industrie de sa région, et qu'il attribue aux traités de commerce; il cite les nombreuses usines qui ont été fermées, et termine par ces mots: « Nous avons fabriqué cette année 47,000 pièces de drap, nous en avons vendu 4,000! »

Cette déposition a fait un très-grand effet. Le président de la Chambre de commerce de Saint-Malo se fait l'interprète des souffrances de la marine marchande, qui est perdue; nos ports sont encombrés de vaisseaux anglais, notre pavillon disparaît, on ne construit plus de navires, et cependant il serait facile de remédier à cet état de choses rien qu'en faisant exécuter la loi qui veut qu'un droit de 3 fr. par tonne soit payé par navire anglais venant dans nos ports, comme nous le payons en Angleterre. Pourquoi cette clause n'est-elle pas exécutée? Il ne faudrait qu'un décret du gouvernement, et le produit qui se monterait à 175,000,000, je dis « cent soixante-quinze millions » servirait à encourager la marine française.

En entendant cette révélation, l'assemblée a témoigné une profonde surprise, et on ne s'est pas expliqué la tolérance coupable du ministère du commerce.

M. le président de la Chambre de commerce d'Amiens a aussi vivement critiqué les traités de commerce; il a montré le chiffre de nos importations s'élevant en 1876 à 300 millions, en 1877 à 900 millions, en 1878 à 1,200 millions, et enfin atteignant en 1879, pour les trois premiers mois écoulés, le chiffre de près de 400 millions!!! « Savez-vous, messieurs, dit en terminant M. Wulfran-Molle, où nous conduit le ministère du commerce avec les théories dont il se fait le champion? Il nous mène à un état semblable à celui du Portugal; cette nation a payé d'abord ses importations avec une partie de ses produits, puis avec ses capitaux, et maintenant elle vend à vil prix ses terres aux Anglais, elle est la victime des traités de commerce conclus avec l'Angleterre, et de l'appauvrissement continu qui résulte du chiffre croissant des importations sur les exportations.

« Voilà l'avenir qui nous est réservé par les théoriciens de cabinet! » M. Marteau a expliqué par quel escame-

tage la « clause de la nation la plus favorisée » permet, au moyen des traités de commerce, de faire supporter au pays qui s'est lié par des conventions diplomatiques des charges tout à fait imprévues. — Il cite un traité fait avec l'Autriche par lequel cette nation stipulait des droits très-minimes à payer en France, pour l'entrée des navires construits sur son territoire; on a accueilli cette demande avec facilité, attendu que l'Autriche, qui n'a pas le port de Trieste, ne construit pas de navires, mais à peine le traité conclu, l'Angleterre dit: « J'ai droit au traitement de la nation la plus favorisée, je profite donc de votre traité avec l'Autriche, et mes navires entreront aux mêmes prix que les siens! Et, ce qui est incroyable, dit l'orateur, c'est que lorsque le traité de commerce avec l'Autriche a été inspiré, pour que l'Angleterre pût continuer à profiter de la clause indiquée, on l'a rétabli provisoirement en faisant avec l'Autriche une convention spéciale! » (Nouvelle stupéfaction de l'auditoire.)

Un des assistants demande combien on a payé une pareille convention?

Il serait bon de savoir sous quel ministère cet étrange arrangement a été conclu.

M. Pouyer-Quertier a résumé la discussion, et a lu la pétition qui a dû être remise au Président de la République.

Cette pétition a été votée à l'unanimité; elle se prononce absolument contre le principe des traités de commerce.

M. Pouyer-Quertier lève la séance à 6 heures, après avoir adressé à la réunion des remerciements vivement applaudis.

ENTREVUE DE M. TIRARD ET DES DÉLÉGUÉS DES CHAMBRES DE COMMERCE.

M. le ministre du commerce a reçu les délégués des soixante chambres de commerce qui s'étaient réunis en congrès au Grand-Hôtel.

Les délégués ont demandé qu'aucune négociation ne fût engagée pour la continuation des nouveaux traités de commerce avant le vote des tarifs généraux; ils ont insisté sur la nécessité que le traité avec l'Angleterre ne fût pas prorogé au delà du 1^{er} janvier prochain.

M. le ministre a répondu que la solution de la question dépendait surtout de la commission des tarifs. Il a ajouté que le gouvernement souhaitait le projet de tarif général tel qu'il était présenté; que si ce projet n'était pas adopté il se retirerait.

En résumé, il ne paraît pas que le gouvernement soit disposé, pour sa part, à toucher au tarif tel qu'il a été présenté, et qu'il reste disposé à conclure des traités de commerce sur des bases inférieures à ce tarif général, et que tel est l'opinion qu'il soutiendra devant la Chambre. Les délégués se sont retirés, assure-t-on, assez émus du langage tenu par M. le ministre du commerce.

Les délégués ont été reçus ensuite par le Président de la République qui leur a déclaré que leurs demandes seraient examinées avec l'attention qu'elles méritent.

Etranger.

Le prince Alexandre-Joseph de Battenberg, qui vient d'être appelé au trône de Bulgarie, est né le 5 avril 1857; il n'a donc que vingt-deux ans.

C'est le second fils du prince Alexandre de Hesse. Le prince Alexandre de Hesse et la princesse Jolie de Battenberg, fille du comte de Hauke, n'ayant été mariés que momentanément, leurs enfants n'ont pas le droit de porter le nom de Hesse; ils portent le nom de leur mère.

Le nouveau souverain des Bulgares est allié tout à la fois à la maison de Russie par l'impératrice, qui est la sœur de son père, et à la maison d'Angleterre, puisque le grand-duc de Hesse, actuellement régnant, son cousin, a épousé la princesse Alice, fille de la reine Victoria.

En même temps qu'il servait en Russie comme lieutenant à la suite du 8^e de lanciers, son frère servait dans la marine anglaise avec le même grade. Celui-ci vient de prendre un congé pour le rejoindre en Bulgarie.

Chronique militaire.

Vendredi a eu lieu dans toute la France

la mise en route des réservistes convoqués pour être exercés pendant la première série, laquelle comprend les hommes appartenant à la cavalerie, à l'artillerie, au train de l'artillerie et aux équipages.

Nous rappellerons en cette circonstance que les réservistes de la deuxième série, laquelle doit être appelée à l'automne, comprend également dans toutes les régions ceux des autres armes.

Les dates d'appel de cette deuxième série sont:

Le 20 août, pour ceux appartenant aux 7^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps.

Le 1^{er} septembre, pour ceux appartenant aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e et 11^e corps et au gouvernement de Paris.

Cette année, les deux régiments d'artillerie en garnison à Angoulême viendront s'exercer à Poitiers, et la portée du tir sera augmentée dans de notables proportions. Les batteries seront établies au-dessus de la Cueilie, près de l'usine de noir animal, et les projectiles s'arrêteront sur la lisière de la forêt de Saint-Hilaire.

Le général de Galliffet viendra, paraît-il, assister à ces intéressants exercices.

Il pourrait également se faire que le 9^e corps d'armée prit part aux grandes manœuvres d'automne. On n'attend, paraît-il, que l'autorisation du ministre de la guerre qui a été sollicitée par le général de Galliffet.

Cent officiers supérieurs et un certain nombre d'officiers-généraux sont arrivés, la semaine dernière, au camp de Châlons, pour suivre les expériences de feu de guerre; en même temps arrivaient deux batteries du 8^e d'artillerie, qui ont commencé le tir immédiatement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous prions les personnes qui ont entre les mains des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement, de vouloir les renvoyer le plus tôt possible aux adresses indiquées.

M. Benoiste, conseiller de préfecture de la Charente, a été nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Vraigne, mis en disponibilité.

M. Barrême, secrétaire général de la Giroude, a été nommé préfet des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Cotelle, appelé à d'autres fonctions.

Nous avons annoncé qu'à partir du 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} octobre, il serait délivré par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans des billets de première et de deuxième classe à prix réduits pour excursions dans le centre de la France et les Pyrénées; nous apprenons que les enfants de trois à sept ans jouiront, pour ces voyages, d'une faveur de 50 0/0 sur les prix des places.

On lit dans l'Indépendant de Tours.

« Le dimanche 20 avril dernier, une petite péniche de 14 pieds sur 3, marchant à l'aviron et à la voile, et montée par un de nos compatriotes, M. X. F., et un gentleman anglais, a quitté le port de Dinard, près Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), se rendant à Nantes par les canaux.

« L'embarcation contenait à bord une tente et les ustensiles de cuisine et de campement. Les voyageurs ont campé la première nuit à l'écluse de Pont-Perrin, près Dinan (Côtes-du-Nord), le lundi à Evian, le mardi à Rennes, le mercredi à Pont-Réan, le jeudi à Redon (journée de 70 kilomètres), le vendredi à Bongars, près Blain, le samedi au village de La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure), la nuit les ayant empêchés d'atteindre Nantes, 40 kilomètres plus loin.

« Ils y arrivaient le lendemain dimanche à neuf heures du matin, et transportaient l'embarcation sur un wagon du chemin de fer à destination d'Orléans.

« Ils se proposent de descendre la Loire dans les premiers jours de mai, en passant par Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes, et de revenir à Dinard par les canaux qu'ils ont déjà traversés.

« La petite embarcation a franchi soixante-trois écluses. Elle marchait à une moyenne de 35 à 40 kilomètres par jour sur le canal et sans courant. »

Le Journal de Maine-et-Loire pose l'interrogation suivante:

« Est-il vrai que M. Guibert aurait obtenu qu'un musicien des Gardes — un soldat de l'armée territoriale, un *treize jours*, comme on dit au pays, — vint passer vingt-quatre heures aux Gardes, afin de conduire la musique de cette commune à la Giraudière, tandis que, trois ou quatre jours auparavant, un autre *treize jours* de la même commune n'avait pu obtenir la permission de venir auprès de sa femme malade et en couches, sous prétexte que les *treize jours* n'obtiennent de permission pour aucune raison? »

« Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la chose a fait sensation dans le pays. »

Tentative d'assassinat. — Dans la nuit du 28 au 29 avril, vers les onze heures du soir, un individu frappa à la porte de M^{me} Jeanne Cadeau, rentière à Sceaux, arrondissement de Segré, en lui disant: Levez-vous, votre frère se meurt.

A cet appel, madame Cadeau, qui était couchée, se leva et ouvrit sa porte. A ce moment, cet individu se précipita sur elle, la saisit à la gorge et après l'avoir poussée dans la cuisine, la renversa dessous la cheminée et la maintint dans cette position en lui appliquant les genoux sur la gorge.

Malgré cette étreinte, cette malheureuse femme a pu pousser un cri qui a été entendu par une de ses voisines, qui, aussitôt, accourut à son secours.

L'arrivée soudaine de cette femme mit le malfaiteur en fuite, qui abandonna sa casquette sur le lieu du crime.

Cette casquette a été reconnue pour appartenir à un nommé Morandou, Henri, sabotier, qui travaillait chez le frère de la victime.

La gendarmerie de Champigné, avertie, se mit immédiatement à la recherche du meurtrier, qui avait jugé prudent d'abandonner le théâtre de son crime. Il a été arrêté à 17 kilomètres de Sceaux. Il est maintenant à la disposition de la justice.

M^{me} Cadeau est alitée, mais sa vie n'est nullement en danger.

Le vol a été le mobile du crime.

MIREBEAU. — Un horrible accident vient d'arriver à Mirebeau (Vienne).

Le sieur Huet était en journée chez une dame Chauvier; il était seul occupé à dépever le rez-de-chaussée d'une maison, lorsque vers 5 heures 1/2, ayant, paraît-il, très-soif, il alluma une chandelle de résine et descendit dans la cave pour tirer du vin à une barrique qu'il avait vue.

En effet, il emplit une bouteille et la porta aussitôt à sa bouche. A peine eut-il avalé une gorgée de liquide qu'elle contenait, qu'il s'aperçut qu'il venait de boire du pétrole. Dans sa précipitation, il répandit une partie de la bouteille sur ses vêtements qui, au contact de la lumière qu'il tenait à la main, s'enflammèrent en un clin d'œil.

Enveloppé par les flammes, le malheureux se précipita hors de la cave; en arrivant dans la salle où il travaillait précédemment, il fut aperçu par une voisine qui appela aussitôt au secours. Un corollier, le sieur Devergne, qui demeure à quelques mètres de là, accourut aux cris de la femme. Ce brave homme, au risque de se brûler lui-même, chercha à éteindre les flammes qui consumaient Huet, avec son tablier. Malheureusement, quand il put y parvenir, il était trop tard. Huet avait la partie supérieure du corps carbonisée.

Transporté à son domicile, le docteur Orlovski fut aussitôt appelé; du premier coup d'œil, il jugea que la pauvre victime était perdue et qu'elle n'avait pas quarante-huit heures à vivre.

Cet affreux malheur aurait pu être suivi d'un second dont les conséquences eussent pu être incalculables, sans la prompt intervention des sieurs Berger père et fils qui sont descendus dans la cave; ils ont pu éteindre le feu qui avait pris au pétrole répandu à terre et qui se serait infailliblement communiqué à la barrique dont Huet n'avait pas complètement refermé le robinet.

(Journal de la Vienne)

GUERISON DU CROUP ET DE L'ANGINE.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

Chinon, le 29 avril 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne sais vraiment pas comment m'y prendre pour mettre d'accord mes devoirs envers mon prochain et les engagements pris, depuis bien des années, vis-à-vis de moi-même, ceux de ne jamais chanter les louanges de quelque chose, ce quelque chose fut-il l'œuvre de mon plus proche parent ou de mon meilleur ami. Après bien des hésitations, l'intérêt de l'humanité l'a emporté sur mes scrupules.

Je viens donc, en m'adressant à l'hospitalité de votre estimable journal, chanter les merveilles d'un remède infailible contre le croup, l'angine et généralement tous les maux de gorge. Ne voyez pas la moindre réclame, je vous prie, dans ces paroles; j'écris ces lignes par devoir et afin de tranquilliser les angoisses si légitimes de pauvres mères dont les chers enfants sont visités par ce mal effrayant, le croup. J'ai connu ce remède dès 1875. En cette année, la petite commune de Francueil, près Bléré, était plongée dans la désolation; croup, angines semblaient ne vouloir respecter aucun foyer. Le curé d'alors, un de mes amis, eut l'heureuse idée de recourir au remède souverain à qui j'ai vu faire des merveilles ces jours derniers. Plus de quatre-vingt personnes furent guéries comme par enchantement, c'est-à-dire toutes celles qui eurent la faveur d'être traitées par lui. — J'aurais laissé à d'autres, plus compétents que moi, le soin de prôner ce médicament si je ne me trouvais en quelque sorte obligé envers lui.

Il y a une quinzaine de jours, j'entrai chez un boulanger qui habite le faubourg Saint-Jacques, à Chinon; son petit enfant, âgé de trois ans environ, avait le croup, me dit la mère. Naturellement je pensai à la mixture qui avait opéré tant de cures à Francueil et ailleurs, je la recommandai aux parents désolés. — Le lendemain, l'enfant respirait bien librement, il était sauvé. Huit jours après, un cordier du même quartier se sentit pris dans la nuit d'un mal de gorge terrible. — Les parents du malade qui avaient été témoins du prodige arrivèrent à leur porte sur l'enfant du boulanger, recoururent au même moyen, la guérison fut presque instantanée.

Je n'en finirais pas si je vous racontais tous les cas de guérison dont j'ai eu connaissance; je me borne à ces deux faits, ayant été à même de jouir du bonheur de ceux à qui j'avais enseigné la mixture de M. Frémy, pharmacien à Chinon.

Veillez agréer, Monsieur, etc.

On lit dans l'Union de la Sarthe :

La semaine dernière, les époux Agen, de Beaumont-sur-Sarthe, furent très-étonnés en se levant, à cinq heures du matin, de trouver dans leur domicile une lettre qui avait été glissée sous leur porte, pendant la nuit.

Cette lettre était de leur fils, Emile, jeune homme de 17 ans, qu'ils croyaient chez son patron d'apprentissage, M. Pilon, boulanger au Mans.

Dans cette lettre, Emile annonçait à ses parents qu'elle était la dernière qu'ils recevraient de lui; et que, pour leur éviter la peine de l'aller reconnaître au Mans, il venait de se tuer à leur porte.

Les malheureux parents se mirent immédiatement en quête de leur fils dans toutes les dépendances de l'habitation. Après une demi-heure de recherches infructueuses, le père se décida à se rendre à son ouvrage; mais la mère continua à chercher.

Vers huit heures du matin, elle découvrit Emile blotti dans une niche à lapins qu'elle n'avait pas encore visitée. Elle lui demanda quels pouvaient être les motifs qui l'avaient déterminé à écrire une pareille lettre et à leur causer un si cruel chagrin; elle le supplia de renoncer à son funeste projet. Les larmes et les supplications de sa mère ne produisirent aucun effet sur le jeune homme. Il s'obstina à lui répondre qu'étant exposé à aller pourrir en prison, il préférait se donner la mort.

Désespérée, la mère alla chercher son mari et se rendit chez les gendarmes pour les prier de venir sermonner son fils.

Ceux-ci lui répondirent qu'ils avaient précisément un mandat d'amener contre Emile et se transportèrent avec elle à son domicile.

Lorsqu'ils y arrivèrent, Agen père leur déclara que son fils venait de se brûler la cervelle, à l'aide d'un revolver, dans la niche à lapins, d'où il n'avait pas voulu sortir.

Dans cette niche, en effet, les gendarmes trouvèrent l'infortuné jeune homme, couché sur le côté droit, la tête ensanglantée et tenant à la main un revolver qu'il s'était attaché au poignet.

L'infortuné jeune homme respirait encore, mais malgré les soins de M. le docteur Zolowski, mandé en toute hâte, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Emile s'était tiré deux coups de son arme dans la tête.

Il avait, une dizaine de jours auparavant, dérobé tout ou partie d'une petite somme d'argent que son patron avait placée dans une sacoche. Forcé de s'avouer l'auteur du larcin, il avait été renvoyé par M. Pilon, qui s'était montré miséricordieux et n'avait pas porté plainte. Mais un autre ouvrier de la maison, qui avait été soupçonné de vol, ne l'entendit pas ainsi.

Dans la soirée, il se rendit au bureau de police et dénonça son camarade contre qui une instruction fut ouverte et un mandat d'arrêt décerné.

CONSEILS ET RECETTES.

On ne doit jamais boire, ni employer, pour la cuisine, l'eau qui a été laissée, durant la nuit, dans des vases ouverts. Elle a perdu son aération et a absorbé beaucoup des germes poussiéreux qui flottaient dans l'appartement.

Lorsqu'il est nécessaire de garder de l'eau dans des vases, pendant quelques heures, avant de s'en servir, il faudra la couvrir d'un linge, à moins que le vase ne ferme hermétiquement. Quand on a négligé de prendre les précautions que nous indiquons, l'eau n'est pas absolument dangereuse, mais elle est malsaine.

Faits divers.

On lit dans le Sport :

M. Raoul-Honoré-Joseph, comte de la Sayette, au château du Plessis-Baudouin, près de Loué-Etiau (Maine-et-Loire), fils de Louis-Pierre, comte de la Sayette, et de Lucie-Louise-Marie Berset de Vaufléury, sa veuve, au château de Beaulieu (Mayenne), épouse M^{lle} Charlotte-Françoise-Marguerite d'Andigné, fille de feu Charles-François-Marie, comte d'Andigné, et de feu M^{lle} la comtesse Aglaé-Marie née de la Ville de Férolles de Dorides.

Un paysan, en se promenant sur la lande de Coëtquidan (Ille-et-Vilaine), ayant trouvé un obus chargé qui n'avait point éclaté, le ramassa et le plaça sur un brasier afin de pouvoir plus facilement en retirer le plomb qui l'entourait. Une violente explosion eut lieu, et le malheureux paysan, frappé en pleine poitrine par un éclat, fut tué sur le coup.

Nous avons sous les yeux un numéro du Journal de la Société contre l'abus du tabac, où nous relevons ces lignes fort sensées :

On peut remarquer, le dimanche soir, à la rentrée dans les lycées, beaucoup d'élèves qui reviennent en fumant de compagnie avec leurs parents ou leurs correspondants. Dans l'intérieur même, malgré la défense, ils trouvent encore le moyen d'entreprendre le règlement. Un chef d'institution me disait dernièrement que, parmi ses élèves, il s'en trouvait qui se cachaient sous les lits pour fumer n'importe quoi, et jusqu'aux cordons de leurs souliers! Ce penchant dépravé n'a été découvert qu'à la suite d'une note exorbitante de cordons de souliers fournis par le bottier.

Chacun sait que, parmi les institutions dont les élèves ont le plus de succès pour les admissions aux Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, il en est qui sont de beaucoup supérieures à toutes les autres. Cette supériorité ne tiendrait-elle pas en grande partie à ce que, dans ces établissements, la consigne contre le tabac est plus sévère et surtout plus rigoureusement appliquée dans les autres, aussi bien aux professeurs qui enseignent, qu'aux élèves qui apprennent?

M. le docteur Vernois à plusieurs fois appelé l'attention du ministre compétent sur l'habitude du tabac dans les lycées. Comment un professeur ou un élève sous le coup d'un nicotisme aigu ou chronique pourrait-il s'appliquer aussi efficacement à l'étude des problèmes difficiles que celui qui est dans son état normal?

On mange beaucoup, mais on mange généralement mal en Amérique, plus mal qu'en Angleterre, où l'on est loin de manger finement.

Pour remédier au mal, les Anglais ont institué récemment, à Londres, à Edimbourg, des écoles de cuisine pour les jeunes filles.

A leur exemple, une école libre de cuisine vient d'être fondée à Philadelphie, et son enseignement est fort suivi. La professeur est une dame écossaise, vêtue d'une robe en soie noire, portant un tablier blanc et des fausses-manches de même couleur pour protéger celles de la robe. En trois mois elle a la prétention de faire des jeunes filles qui suivent ses cours des cuisinières accomplies.

Ce professeur s'appelle miss Mathilda Lees Dod. Elle prépare les plats devant ses auditrices, à mesure qu'elle en fait la description, puis elle envoie chaque plat se vendre à la porte de la salle au prix coûtant.

Entendu sur l'impérial d'un omnibus : — Certains commerçants prétendent que les affaires ne vont pas... Les miennes n'ont jamais été plus florissantes... — Qu'est-ce que vous faites donc? — Marchand de parapluies!

Un monsieur est à la recherche d'un appartement. Après quelques pourparlers avec le concierge, le monsieur avoue à ce dernier qu'il est père de plusieurs enfants. — Alors, je ne peux pas vous louer, dit le portier, le règlement s'y oppose. — Au même instant, deux bébés fort bien mis dégringolent l'escalier. — Et ceux-là? s'écrie le monsieur assez vexé. — Ce ne sont pas des enfants, monsieur, ce sont les fils du propriétaire!

La récente mésaventure d'un officier de paix auquel un hardi filou a dérobé son paletot, nous rappelle le trait suivant : Un drôle est appelé chez le commissaire de police pour un renseignement quelconque; au moment de se retirer, l'homme s'empare adroitement de la montre du commissaire et lui dit : — A propos, monsieur, j'ai trouvé une montre et je vous l'apporte. — Il faut la reporter au propriétaire. — Mais... le propriétaire la refuse. — Alors, gardez-la! Et le drôle emporte la montre du commissaire.

Dialogue extrait du Charivari : — Je fais fonder un journal ultra-naturaliste. — Ah! — Mais quelque chose de formidable dans l'horrible, pour épater les bourgeois. — Parfait. — Avec des dessins farouches de fantaisie. Seulement, je cherche un titre. — Si ton journal doit tenir ces promesses, appelle-le l'Immonde illustré.

Ceci s'est passé dans un débit de tabac. Un monsieur demande des londrès. Dans cette boîte, fait la marchande. Le monsieur prend les cigares à pleines mains et, après en avoir tiré une trentaine, en choisit un et s'éloigne. Quand il est parti : — Pardon, madame, demande un habitué, comment faites-vous donc pour vous débarrasser de tous ces rebuts?... car, si tous vos clients font comme ce monsieur qui vient de partir, je crois fort que les cigares qui restent ne sont guère présentables.

Oh! mon Dieu, c'est bien simple, reprend la marchande, je mets le fond de la boîte dans une caisse à part, et, quand il se présente un acheteur, un main, qui demande avec un clinquant d'yeux significatifs : Vous n'en avez pas d'autres, hein? des cigares de choix? je lui présente la fameuse caisse dont il s'empresse d'emporter tout le contenu.

A NOS LECTRICES.

Le journal Les Modes parisiennes, publié à Paris, 25, rue de Lille, a mis en vente son numéro du 1^{er} mai, comprenant 83 gravures avec description.

Citons, parmi ces gravures : 4 toilettes de mariée, 2 tabliers ornés de broderie, corsage avec gilet fichu-dentelle, imitation d'un modèle antique pour ornement d'église, costume avec gilet, corsage à longues basques, charmant costume plissé pour bébé, 14 chapeaux, 2 costumes avec gilet Louis XV, 2 fichus en dentelle bretonne, 4 costumes à paniers, plus de 20 modèles de travaux de dames; dentelle au fuseau, tapisserie, broderie, filet; toilettes de visite et de soirée.

Ce numéro exceptionnel, accompagné d'un patron découpé de corsage avec gilet (grandeur naturelle) est expédié franco, contre 75 centimes en timbres-poste, adressés au directeur gérant des Modes parisiennes, 25, rue de Lille, à Paris.

LES INSTALLATIONS DU JOUR.

Combien de personnes qui s'installent voudraient éviter les tracasseries et les ennuis que toute installation amène avec elle!

Eh bien! la Ménagère vous épargne maintenant les embarras d'une organisation. Se substituant à vous, elle installe complètement votre villa, vos écuries, votre parc. Meubles excellents dans la maison, boxes perfectionnées dans les écuries, fourneaux modèles à la cuisine, bancs et sièges dans le jardin, elle dispose tout, elle arrange tout, elle vous amène tout chez vous avec vos paquets.

Nous savons d'ailleurs que les bonnes idées comme celle-là ne sont pas rares au Palais Bonnevouelle.

DEMANDEZ A PARIS

à la Maison du PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, No 4, No 4bis, No 6, No 8, No 10

Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Saison d'Été 1879

avec toutes les gravures de Modes (dernières créations) et les moyens de prendre soi-même les mesures.

4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE

Pardessus Jolie draperie fantaisie Double laine

15 fr.

1^{re} Communion Vêtement complet

10 fr. 75

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout Vêtement expédié ne contenant pas d'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, écoulements et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrocypsie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. » Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M^{lle} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{lle} Chauvet-Pizzalati, anémie, d'épuisement et d'étafflements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saboe-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614. Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — Léon PRYOLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 10 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — ANGERS, Vente CHANTEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DELLÉ, BARRÉ, RICHMANN, marchand de comestibles. — BEAUPREAU, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANANGRON. BUREAU, 65, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACQUET, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limités, 36, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	748 75	1 25		
3 % amortissable			Crédit Foncier, act. 500 f.	760			Crédit Mobilier esp.	887 50	10		
4 1/2 %			Obligations foncières 1877	377			Société autrichienne	588 50	2 50		
5 %			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	677 50			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor			Crédit Mobilier	480			Orléans	379			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit foncier d'Autriche	660			Paris-Lyon-Méditerranée	376 25			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	717 50			Est	378 50			
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	875			Nord	383			
1869, 3 %			Midi	1171 50			Ouest	377 75			
1871, 3 %			Orléans	875			Midi	376 50			
1875, 4 %			Ouest	762 50			Paris (Grande Ceinture)	375			
1876, 4 %			Compagnie parisienne du Gaz	1380			Paris-Bourbonnais	377 50			
Banque de France			C. gén. Transatlantique	500			Canal de Suez	557 50			
Comptoir d'escompte											
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 9 décembre)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 8 — 45 — — — — — omnibus-mixte.
 8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
 1 — 23 — — — — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 10 — — — — — omnibus.
 7 — 15 — — — — — omnibus.
 10 — 37 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 31 — — — — — omnibus.
 9 — 40 — — — — — omnibus.
 12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — — — — express-poste.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

ARTICLES DE MÉNAGE

Extraits du Catalogue
 Ameublements de chambre à coucher recouverts cretonne, composés de : 1 canapé ottoman, 2 fauteuils, 4 chaises décorées. 180 » (l'ameublement).
 Ameublements de salon Louis XV, bois noir, recouverts velours frappé, composés de : 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises des garnis en crin. 460 » »
 Baignoires à gorge grand modèle. 42 » (la pièce).
 Appareils hydrothérapeutiques, nouveau système à pression. 270 » (l'appareil).
 Lessiveuses galvanisées sans foyer, depuis. 12 » (la pièce).
 Fourneaux de cuisine de 0m95, tôle et fonte, avec grillade, four, étuve et chauffe-assiettes. 120 » »
 Suspensions de salle à manger, bronzées ou vernies, réflecteur opale, avec lampe boule. 22 » »
 Porte-bouteilles en fer ouverts (200 places). 8 50 »
 Services de table, faïence anglaise terre de fer, impressions variées (60 pièces). 38 » (le service).
 Ameublements, etc.

COLLECTIONS DES ARTICLES DE MÉNAGE, JARDIN, FOURNEAUX DE CUISINE, AMEUBLEMENTS, LITERIE, TAPIS, etc.

A LA MÉNAGÈRE

VASTE ET UNIQUE ÉTABLISSEMENT AVEC 25 RAYONS D'ARTICLES UTILES

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

MÉDAILLE D'OR
 Exposition 1878.

PRIX FIXE MARQUÉ
 ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

INSTALLATIONS
 De Meubles, Mobiliers complets pour Châteaux, Maisons, Appartements, Parcs, Jardins, Écuries, etc.

ARTICLES DE JARDIN

Extraits du Catalogue
 Bancs de jardin... depuis 9 » la pièce.
 Bancs dits de square (nouveau modèle Ménagère). 18 50 »
 Bancs dits de square avec tente-abri brevetés s. g. d. g. 120 »
 Chaises en fer peintes. 4 25 »
 Chaises pliantes fer et bois, peintes. 4 75 »
 Chaises bambou dossier à balustrade. 9 25 »
 Fauteuils dits bains de mer, osier. 18 »
 Flanèuses canonnées, hêtre verni. 30 »
 Tables en fer, peintes. 4 50 »
 Pompes à main. 6 50 »
 Tonneaux d'arrosage avec pompe à volant, montés sur brouette. 90 »
 Coupes en fonte, ornementées et bronzées. 8 75 »
 Socles de jardin avec vase riche, bronzés argent. 42 » (le socle et vase).
 Jeux de croquet (de jardin) (polis). 12 » le jeu.
 Phares de jardin (polis). 2 50 la pièce.
 Kiosques en fer avec toiture, peinture dite rustique. 490 » le kiosque.
 Articles d'écurie, etc.
ENTRÉE LIBRE

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BUFFARD, ancien huissier à Vibiers, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi.

CHARMANTE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

A VENDRE

Cinq hectares environ, parfaitement entourés de murs, maison de maître, servitudes, 600 mètres sur le bord du Thouet, terres labourables, vignes, bois, pré, chasse, pêche, lapins de garenne, etc., etc., à neuf kilomètres de Saumur, à six kilomètres de Montreuil.
 S'adresser au bureau du journal.

Étude de M. DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 45.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain.
 S'adresser audit M. DUFOUR.

A CÉDER

FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48.

S'y adresser, à M. DROUCHAU, ou à M. PICHAU, quai du Gaz.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAU. (54)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

PORTION DE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Michel, écarte, remise et grenier.

S'adresser à M. CROISNET, propriétaire. (236)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Mors d'inondation;

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout, Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A VENDRE

BEAU ET BON CARROSSIER, excessivement sage, pouvant traîner un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai.

Prix : 1.000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
 MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double-Violet
 A COPIER
 Adoptée par toutes les grandes Administrations.
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIES

Chemin de fer de Poitiers à Saumur en liquidation.

AVIS.

MM. les porteurs des titres de la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur en liquidation sont informés qu'une première répartition de deux cents francs (200 fr.) par action leur sera faite, à partir du 10 mai prochain jusqu'au 31 du même mois, à la caisse de M. le délégué, 13, place des Halles, à Poitiers.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, les dimanches et jours de fêtes exceptés, de deux heures à quatre heures du soir.

Pour les titres au porteur, la présentation des actions est indispensable pour toucher.

Quant aux porteurs de titres nominatifs, la répartition ne pourra avoir lieu qu'entre les mains des propriétaires mêmes des actions ou d'un mandataire muni d'une procuration dûment enregistrée.

Poitiers, le 1^{er} mai 1879.
 Le Liquidateur,
 C^{ie} D'AYÈS-VIVIERS.
 (232)

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

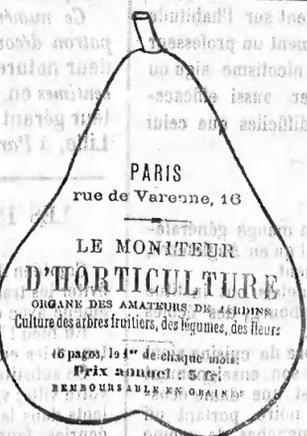
LOSANGE PURGATIF

ANCIENNEMENT GANGE PURGATIF



Très facile à prendre, sans nuire à la digestion, ni provoquer de constipation.
 PH^{ie} TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
 Les deux purgations, 11 20 par la poste, 11 35.

Se trouve dans toutes les pharmacies.



PARIS

rue de Varenne, 16

LE MONITEUR

D'HORTICULTURE

ORGANE DES AMATEURS DE JARDINS
 Culture des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs

16 pages, 10^{me} de chaque mois.
 Prix annuel, 5 fr.
 RENOUBLEMENT EN 5 ANS

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi douce-telle se joint au travailleur, elle
 PARIS — 49 Ch. FAY, Invention — 8, rue de la Paix
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER
 A. CLOSIER, Successeur,
 Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.
 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varicés, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchoyout.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
 Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
 DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1899)
 Par le même.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE
 D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
 Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile

(2^e livre de l'Enéide).
 Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.
 Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.